

réadaptation, à l'usage des hauts fonctionnaires de l'Etat, que je dépose maintenant comme Appendice 36, a aussi été compilé sous la direction du même comité.

J'ai également pris des mesures pour faire distribuer aux membres du présent Comité un certain nombre d'autres brochures et opuscules qui ont été publiés par le comité ci-dessus ou par des ministères du Gouvernement avec l'approbation de ce comité. En voici la liste:

Publications du ministère des Affaires des anciens combattants:

"Le retour à la vie civile" (Appendice 41)

"Que sera l'avenir?" (Appendice 42);

"Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, Opuscule n° 1" (Appendice 43);

"L'accord du public dans le rétablissement civil des ex-militaires" (Appendice 44);

Publication du ministère du Travail:

"Rompez—Maintenant il vous faut un emploi" (Appendice 45).

Publication du ministère de la Défense nationale pour le service naval:

"Les métiers de la marine intéressent les employeurs" (Appendice 46).

Publication du Corps d'aviation royal canadien:

"Guide de l'employeur—Une aide en vue de l'emploi des anciens membres du Corps d'aviation royal canadien" (Appendice 47).

Publication du Comité d'information sur la réadaptation:

"Le mécanisme du rétablissement" (Appendice 48);

"Le chez-soi d'un soldat libéré" (Appendice 49);

"Le côté rationnel du rétablissement" (Appendice 50);

"Manuel de documentation sur les mesures provinciales de réadaptation" (Appendice 51).

Publication des Services éducatifs de la Légion canadienne:

"Pour mieux choisir votre emploi d'après-guerre" (Appendice 52);

"Un coin pour vous dans le commerce" (Appendice 53).

Un document de grande valeur, montrant l'angle sous lequel le gouvernement envisage l'entier problème de la reconstruction, a été déposé comme "Livre blanc" par le ministre de la Reconstruction au cours de la session de 1945. Pour la commodité des membres de ce comité, j'ai pris des mesures pour qu'il soit inclus comme Appendice 37, dans les textes qui vous sont fournis. Je m'en remets au Comité. Désirez-vous que je termine?

M. GREEN: Vous ne pouvez pas terminer cela pour une heure?

L'hon. M. MACKENZIE: Non. Il y a deux autres parties, dont une traite de législation nouvelle. L'exposé renferme quatre sections spécifiques. Je m'en remets au Comité. Désireriez-vous plutôt lever la séance maintenant?

M. ADAMSON: Nous n'aurions même pas le temps de finir la section suivante.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous pourrions compléter cela dans environ une heure et demie le prochain jour où nous déciderons de nous réunir, si c'est là le désir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Le comité du programme croyait que les membres du Comité pourraient lire tout l'exposé au cours de la fin de semaine. Le Comité consentirait-il à se réunir demain matin pour continuer cet exposé? Nous pourrions nous réunir à 11 heures. Nous serions capables d'en finir.

M. QUELCH: Et alors terminer?

Le comité s'ajourne à midi et 50 pour se réunir de nouveau le vendredi 12 octobre 1945, à 11 heures du matin.